



FLASH

MAIGNELAY - MONTIGNY



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION - MARS 2019 - N° 184

Maignelay
Montigny



GRAND DEBAT à MAIGNELAY-MONTIGNY, *lundi 18 février 2019*

Dans le cadre du "GRAND DÉBAT NATIONAL", la municipalité de Maignelay-Montigny a organisé une réunion publique le 18 février dernier qui a réuni une vingtaine de participants, composés de personnes à la retraite et d'actifs de la commune et de deux communes voisines.

Cette réunion a donné lieu à des échanges ouverts et constructifs, en abordant aussi bien des sujets locaux tels que la diffusion culturelle dans les petites communes, les transports ou encore la gestion des déchets ménagers, des sujets nationaux relatifs à la fiscalité (impôts sur le revenu et TVA), le pouvoir d'achat, le soutien à l'activité économique, l'organisation des services hospitaliers et ceux relatifs à la dépendance, la représentation par les parlementaires.

Ces riches échanges ont également porté sur des sujets européens, en matière de concurrence et de régulation économique et mondiaux, tels que la surconsommation et la libération non maîtrisée des échanges.

Les contributions résumées dans le compte-rendu ci-dessous vont maintenant être portées à la connaissance de l'Etat à l'échelon national.

La municipalité remercie chaleureusement les participants pour leurs précieuses contributions.

1. Fiscalité et dépenses publiques

► **L'évolution des retraites :**

Les constats : Les retraites n'ont bénéficié d'aucune augmentation depuis 2012 et la hausse de la CSG est venue en amputer une nouvelle part. Les fonctionnaires sont pointés du doigt comme des nantis alors qu'ils ne bénéficient pas de niveaux supérieurs de retraite.

Les propositions : Augmenter les retraites selon le taux d'augmentation des prix et revenir sur les hausses de la CSG, maintenir les mécanismes de réversion entre époux.



MAIRIE
rue François Mitterrand
60420 MAIGNELAY-MONTIGNY
tél. : 03 44 51 14 01
fax : 03 44 51 20 38
mairie@maignelay-montigny.fr

Directeur de la publication :
Denis FLOUR

Rédaction :
Commission communication

Dépôt légal à parution
Imprimé par nos soins

► L'évolution du pouvoir d'achat :

Les constats : Les mouvements de Mai 68 ont débouché sur des hausses importantes du pouvoir d'achat qui n'ont pas déstabilisé l'économie. Depuis, des besoins nouveaux sont apparus et le passage à l'Euro a généré une perte de pouvoir d'achat.

Les propositions : Assurer un maintien du pouvoir d'achat des actifs et des retraités.

► La redistribution et les effets de seuils :

Les constats : Avec des revenus parfois légèrement supérieurs, des familles se voient privées de la totalité des prestations sociales et paient simultanément des impôts sur leur revenu.

Les propositions : Augmenter le nombre de tranches de revenus pris en compte, pour éviter ces effets de seuils brutaux.

► Le coût des besoins de première nécessité et les taux de TVA :

Les constats : La TVA s'applique indifféremment et uniformément à tous les produits consommés et pénalise ainsi les familles aux revenus modestes, pour leurs besoins de première nécessité (alimentation, chauffage, eau, électricité, carburants...). Elle constitue, par ailleurs, le premier impôt payé par les ménages. Les taxes additionnelles sur les prix de base de l'eau, du gaz et de l'électricité en alourdissent considérablement la facture.

Les propositions : Instaurer un taux de TVA réduit pour les produits de première nécessité, par rapport aux autres produits et services.

► La concurrence des pays de l'Europe de l'Est et la libération de l'économie au niveau mondial :

Les constats : L'élargissement rapide et important de l'Europe aux pays de l'Est a généré une concurrence non maîtrisée à l'économie des membres fondateurs. Simultanément, la mondialisation et la libération de l'économie, engagées et encouragées par les différents gouvernements depuis plus de 40 ans, ont conduit à la destruction de pans entiers de l'industrie et des savoirs faire français. Les pêcheurs français voient leurs droits de pêche réduits sur les côtes normandes et bretonnes au profit des pêcheurs anglais.

Les propositions : Revoir les conditions de concurrence entre les pays européens. Protéger l'industrie et le savoir-faire français (privilégier les achats de produits « made in France » et taxer les produits importés, favoriser et encourager l'innovation). Taxer davantage les géants du numérique (notamment les GAFA : « Google, Apple, Facebook, Amazon »).

2. Organisation de l'Etat et des collectivités

► Le soutien aux services publics en milieu rural :

Les constats : La suppression des emplois aidés pose un grave préjudice aux services publics (accueil de la petite enfance, actions culturelles en faveur des jeunes...). Les services publics d'accueil de la petite enfance (crèches) sont insuffisants dans bon nombre de petites communes.

Les propositions : Rétablir les emplois aidés pré existants, demander quelques heures de services aux demandeurs d'emploi indemnisés.

► L'organisation des services hospitaliers :

Les constats : Le regroupement des services hospitaliers et des maternités entraîne des fermetures d'établissements de proximité et l'éloignement des services pour les habitants en milieu rural.

Les propositions : Maintenir des établissements hospitaliers et maternités de proximité plus proches des communes rurales.

► Les services de prise en charge de la dépendance :

Les constats : Les services de prise en charge de la dépendance des personnes âgées sont insuffisamment dotés de moyens et de financements.

Les propositions : Dégager des moyens financiers nouveaux pour la prise en charge de la dépendance des personnes âgées.

► L'accès à la culture en milieu rural :

Les constats : Les habitants ruraux souffrent de discriminations dans leur accès à la culture, en raison de l'éloignement des structures et services qui pénalisent en particulier les jeunes.

Les propositions : Les offres itinérantes et délocalisées, telles que celles proposées par la Communauté de communes du Plateau-Picard devraient être encouragées et multipliées.

► La réglementation et les normes des services des communes rurales :

Les constats : Les normes de fonctionnement de certains services publics sont parfois au détriment des communes rurales par rapport aux grandes villes (exemple du nombre de mètres carrés supérieurs pour l'accueil de la petite enfance). Les petites communes devraient pouvoir récupérer la TVA sur les investissements dans l'année comme les villes.

Les collectivités de plus de 3 500 habitants n'ont pas la possibilité d'abonder les budgets assainissement ; de ce fait, le transfert de cette compétence aux intercommunalités empêche les communes rurales de financer ces services sur leur budget propre.

Les propositions : Etablir des normes et des modalités de récupération de la TVA pour les communes rurales identiques à celles des villes. Permettre d'abonder les budgets assainissements en cas de transfert à une intercommunalité, sans tenir compte du seuil de 3 500 habitants.

► La rémunération des parlementaires et des membres du CESER :

Les constats : Les rémunérations des parlementaires et des membres du CESER (Comité Economique, Social et Environnemental) devraient être revues à la baisse. Les membres du CESER devraient être uniquement indemnisés de leurs frais de déplacement.

Les propositions : Revoir les niveaux et modalités de rémunération des parlementaires et des membres du CESER.

3. La transition écologique

► Les transports en milieu rural :

Les constats : L'utilisation de la voiture individuelle, souvent en « auto-solisme », est stigmatisée et « pointée du doigt », alors que bon nombre d'habitants en milieu rural n'ont d'autres solutions pour se déplacer et trouver un emploi, face à des transports collectifs ne répondant pas à leurs besoins. La voiture électrique n'est pas la panacée, ni la solution universelle, en raison des impacts de la fabrication des batteries et de l'électricité.

Les propositions : Favoriser et encourager les modes de transports alternatifs : co-voiturage, auto-stop organisé, transports collectifs.

► La société de consommation et l'épuisement des ressources naturelles :

Les constats : L'économie mondialisée a généré une surconsommation de produits parfois inutiles fabriqués aux quatre coins de la planète, avec des coûts de transport, de conditionnement et de distribution importants au détriment des ressources naturelles de la planète.

Les propositions : Assurer une information et une éducation des jeunes aux conséquences et aux limites de la société de consommation et aux solutions alternatives (productions familiales, circuits courts et locaux, achats de produits en fonction des saisons...).

► La taxation des transports aériens :

Les constats : Les carburants utilisés par les avions ne sont pas taxés, alors qu'ils polluent beaucoup plus que la voiture.

Les propositions : Taxer le kérosène utilisé par le transport aérien.

► L'information sur les produits phytosanitaires :

Les constats : Les incidences de l'utilisation du Glyphosate ont été surmédiatisées et déformées ; bon nombre d'agriculteurs en culture traditionnelle n'en utilisent pas dans notre région. Ceux qui en utilisent sont confrontés à l'absence de produits de remplacement.

Les propositions : Assurer une information objective et complète sur l'utilisation des produits phytosanitaires.

► La gestion des déchets ménagers :

Les constats : l'information sur les consignes de tri et la gestion des déchets ménagers est parfois insuffisante et difficilement compréhensible, avec des modalités de tri qui changent régulièrement.

Les propositions : Eviter les changements des modalités de tri trop fréquentes et assurer une information adaptée et régulière.

4. Démocratie et citoyenneté

► Une dose de proportionnelle dans l'élection des parlementaires :

Les constats : L'absence de mécanisme de proportionnelle dans l'élection des parlementaires (Députés et Sénateurs) empêche la représentation des partis minoritaires et impose une sur-présentation du parti du Président.

Les propositions : Des avis divergents entre l'introduction

d'une dose de proportionnelle et une représentation intégralement à la proportionnelle (question de la gouvernance du parlement et de son fonctionnement).

► Le vote blanc et le vote obligatoire :

Les constats : Les votes blancs sont comptabilisés comme des abstentionnistes. Un vote obligatoire permettrait une meilleure participation des citoyens.

Les propositions : Comptabiliser les votes blancs dans le calcul des résultats, même si cela ne changera pas ces résultats, cela affichera des taux plus proches de la réalité. Rendre la participation aux élections obligatoires, les modalités pratiques restant à préciser entre des amendes ou des « récompenses fiscales ».

► Les droits des membres bénévoles des associations :

Les constats : Les membres bénévoles des associations devraient bénéficier de droits sur leur temps de travail, à l'image des délégués syndicaux qui disposent de temps de mise à disposition sur leur temps de travail.

Les propositions : Etudier l'extension des droits syndicaux aux membres bénévoles des associations, même si les modalités sont forcément plus complexes, compte tenu de la diversité des associations et des domaines d'intervention.



Tous nos remerciements à M. Augustin FERTE, Commissaire enquêteur, qui a préparé et animé ce Grand débat et qui a assuré le compte rendu. Tout cela bénévolement.

■ ■ ■ VIE COMMUNALE

■ ETAT CIVIL

● *Naissance* : Lina HUGOT



● *Décès* : M. Anthony FOURCY
Mme Cécile DEVISME



⊗ CIVISME ET ENVIRONNEMENT ⊗

Une ville propre est l'affaire de tous !

Nous vous rappelons que les déjections canines et le dépôt de détritux sur la voie publique sont des infractions et passibles d'amendes.



Ne mettez pas la honte à votre chien, ramassez ses crottes !



Ne jetez pas vos détritux dans les rues !

MERCI DE PRÉSERVER NOTRE CADRE DE VIE... !

■ BIBLIOTHÈQUE

A l'occasion du Printemps des Poètes dont le thème cette année est « *la Beauté* », la Bibliothèque vous propose :

une semaine " Haïkus "
du 20 au 23 mars 2019

Venez librement participer aux ateliers proposés : création et illustration de poèmes, coloriage, travaux manuels, ...

- Mercredi 20 mars de 10h à 12h et de 13h30 à 18h
- Vendredi 22 mars de 16h30 à 18h30
- Samedi 23 mars de 10h à 15h

■ RECRUTEMENT ALSH

Tu souhaites faire passer d'incroyables vacances aux enfants ? Nous avons besoin de toi !

Afin de compléter notre équipe d'animation cet été (entre le 8 juillet et 23 août), nous recherchons des animateurs-trices BAFA ou stagiaire BAFA.

Vous pouvez faire parvenir vos candidatures en mairie ou par courriel : jeunesse@maignelay-montigny.fr avant le 22 mars. N'oubliez pas d'indiquer vos disponibilités. Pour plus de renseignements : 03 44 78 89 16

■ INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Suite à la nouvelle réforme du 1er janvier 2019, les inscriptions sur les listes électorales sont possibles jusqu'au 30 mars 2019 pour pouvoir voter aux élections Européennes en mai prochain.

Les inscriptions se font soit par courrier soit en ligne ou en Mairie. Dans ce dernier cas, vous devez vous munir d'une Carte Nationale d'Identité ou d'un Passeport et d'un justificatif de domicile.

Une permanence aura lieu le samedi 30 mars 2019 de 10h à 12h pour les dernières inscriptions.

Pour tous renseignements, se renseigner en Mairie ou au 03 44 51 14 01.

■ DÉPASSEMENT DE CHEVAUX

Nous vous rappelons l'article R413-17 modifié par le Décret n°2018-795 du 17 septembre 2018 - art. 12 du Code de la Route :

Les vitesses maximales autorisées par les dispositions du Code de la Route ne s'entendent que dans des conditions optimales de circulation : bonnes conditions atmosphériques, trafic fluide, véhicule en bon état.

Elles ne dispensent en aucun cas le conducteur de rester constamment maître de sa vitesse et de l'adapter en fonction de l'état de la chaussée, des difficultés de circulation et des obstacles prévisibles.

De plus, la vitesse doit être réduite lors du croisement ou du dépassement d'animaux. Une distance latérale d'au moins 1 mètre en agglomération et 1,5 m hors agglomération doit être respectée et l'usage du klaxon est interdit.

Tout conducteur qui ne reste pas maître de sa vitesse ou qui ne la réduit pas est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 4^{ème} classe.

■ SICAE : CAMPAGNE DE DÉTECTION

La SICAE a missionné une entreprise pour réaliser une campagne de détection des réseaux haute, basse tension et branchements sur la commune. Cette prestation sera réalisée par Nord DT à partir du 11 mars pour environ 2 mois.

■ RÉUNION PUBLIQUE AXA

Axa propose l'opération « **Santé communale** »

Une réunion publique d'information aura lieu le :
Lundi 25 mars 2019 à 18h, salle Marcel Ville

Renseignements :

Mme Mylene Bapaume
Agent Mandataire AXA
mylene.bapaume.am@axa.fr
tél. : 06 46 81 27 56

■ RÈGLEMENTATION SUR LES DRONES

De plus en plus de personnes s'équipent de drones de loisirs ou professionnels.

Des règles précises ont été instaurées depuis la Loi « Drones » d'octobre 2018 dont vous trouverez les 10 points essentiels ci-contre.

Une carte des zones de survol et des hauteurs autorisées est consultable sur le site :

www.geoportail.gouv.fr/donnees/restrictions-pour-drones-de-loisir

Les sanctions encourues en cas d'utilisation d'un drone dans des conditions non conformes aux règles énoncées sont particulièrement importantes (jusqu'à 1 an de prison, 75 000 € d'amende et confiscation du matériel).

Usage d'un drone de loisir



Assurer la sécurité des personnes et des autres aéronefs est de votre responsabilité

L'utilisation d'un drone dans des conditions d'utilisation non conformes aux règles édictées pour assurer la sécurité est passible d'un an d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende en vertu de l'article L. 6232-4 du code des transports. Faire survoler par un drone une portion du territoire français en violation d'une interdiction de survol est passible de 45 000 euros d'amende, 1 an de prison, et de la confiscation du drone en vertu des articles L. 6232-12 et L. 6232-13 du code des transports.

Règles d'un bon usage d'un drone de loisir
Pour plus d'information rendez-vous sur le site de la direction générale de l'Aviation civile :

www.developpement-durable.gouv.fr/Drones-aeronefs-telepilotes.html

1 Je ne survole pas les personnes.

2 Je respecte les hauteurs maximales de vol.

3 Je ne perds jamais mon drone de vue et je ne l'utilise pas la nuit.

4 Je n'utilise pas mon drone au-dessus de l'espace public en agglomération.

5 Je n'utilise pas mon drone à proximité des aérodromes.

6 Je ne survole pas de sites sensibles ou protégés.

7 Je respecte la vie privée des autres.

8 Je ne diffuse pas mes prises de vues sans l'accord des personnes concernées et je n'en fais pas une utilisation commerciale.

9 Je vérifie dans quelles conditions je suis assuré pour la pratique de cette activité.

10 En cas de doute, je me renseigne.



Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer



www.developpement-durable.gouv.fr



EXPO PHOTO

du 6 au 27 avril 2019

Yves LE FLEM

Photographe

LUMIERES PICARDES

La Choule

Vernissage le samedi 6 avril à 11h

Bibliothèque de Maignelay Montigny

Place du Général de Gaulle

Aux horaires d'ouverture de la bibliothèque



- 1 JE NE SURVOLE PAS LES PERSONNES**
J'utilise mon drone en veillant à ne pas mettre en danger les personnes et les véhicules à proximité. Je ne les survole pas et conserve une distance minimale de sécurité. Je reste bien éloigné de tout rassemblement de personnes.
- 2 JE RESPECTE LES HAUTEURS MAXIMALES DE VOL**
En dehors des sites d'aéromodélisme autorisés, la hauteur maximale d'évolution est fixée à 150 mètres par défaut mais elle est inférieure aux abords des aérodromes et dans certaines zones d'entraînement de l'aviation militaire pendant leurs horaires d'activation. Je respecte toujours ces hauteurs maximales afin de limiter les risques de collision entre mon drone et un aéronef. Avant tout vol, je vérifie la hauteur maximale autorisée à l'endroit où je souhaite faire manœuvrer mon drone sur <http://www.geoportail.gouv.fr/donnees/restrictions-pour-drones-de-loisir>. Dans tous les cas, je n'entreprends pas un vol ou j'interromps un vol en cours, si un aéronef se trouve à proximité.
- 3 JE NE PERDS JAMAIS MON DRONE DE VUE ET JE NE L'UTILISE PAS LA NUIT**
Je conserve mon drone à une distance telle qu'il reste facilement visible à l'œil nu et je le garde à tout instant dans mon champ de vision. Les vols en immersion (FPV) et l'utilisation de drones suiveurs sont toutefois possibles sous certaines conditions nécessitant notamment la présence d'une seconde personne pour assurer la sécurité. Par ailleurs, afin d'assurer la sécurité des aéronefs volant à basse altitude, comme les hélicoptères réalisant des opérations de secours, la réglementation interdit l'utilisation de drones la nuit, même s'ils sont équipés de dispositifs lumineux.
- 4 JE NE FAIS PAS VOLER MON DRONE AU-DESSUS DE L'ESPACE PUBLIC EN AGGLOMÉRATION**
En agglomération, le survol de mon espace privé avec un drone de petite taille et sans présence de public est possible sous réserve de respecter une vitesse et une hauteur maximale adaptées à l'environnement immédiat (bâtiments, arbres, ...) et permettant de limiter les risques en cas de perte de contrôle. Je n'utilise en aucun cas mon drone au-dessus de l'espace public.
- 5 JE N'UTILISE PAS MON DRONE À PROXIMITÉ DES AÉRODROMES**
Je n'utilise pas mon drone à proximité de tout terrain d'aviation pouvant accueillir avions, hélicoptères, planeurs, ULM, etc. Des distances minimales d'éloignement sont à respecter et peuvent atteindre 10 km pour les aérodromes les plus importants.
- 6 JE NE SURVOLE PAS DE SITES SENSIBLES**
Certains sites sensibles ou protégés ainsi que leurs abords sont interdits de survol. Il s'agit par exemple des centrales nucléaires, de terrains militaires, de monuments historiques ou encore de réserves naturelles et parcs nationaux. Je me renseigne sur l'existence de tels sites avant d'entreprendre un vol.
- 7 JE RESPECTE LA VIE PRIVÉE DES AUTRES**
Les personnes autour de moi et de mon drone doivent être informées de ce que je fais, en particulier si mon drone est équipé d'une caméra ou de tout autre capteur susceptible d'enregistrer des données les concernant. J'informe les personnes présentes, je réponds à leurs questions et je respecte leur droit à la vie privée. Je m'abstiens d'enregistrer des images permettant de reconnaître ou d'identifier les personnes (visages, plaques d'immatriculation...) sans leur autorisation.
- 8 JE NE DIFFUSE PAS MES PRISES DE VUES SANS L'ACCORD DES PERSONNES CONCERNÉES ET JE N'EN FAIS PAS UNE UTILISATION COMMERCIALE**
Toute diffusion d'image doit faire l'objet d'une autorisation des personnes concernées ou du propriétaire dans le cas d'un espace privé (maison, jardin, etc.) et doit respecter la législation en vigueur (notamment la Loi du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés »). Toute utilisation de drone dont l'objectif est l'acquisition de prises de vues destinées à une exploitation commerciale ou professionnelle est soumise à des exigences spécifiques et nécessite la détention d'autorisations délivrées par la direction générale de l'Aviation civile.
- 9 JE VÉRIFIE DANS QUELLES CONDITIONS JE SUIS ASSURÉ POUR LA PRATIQUE DE CETTE ACTIVITÉ**
Ma responsabilité peut être engagée en cas de dommages causés aux autres aéronefs, aux personnes et aux biens à la surface. Si je n'ai pas contracté d'assurance spécifique, je vérifie les clauses de mon contrat responsabilité civile.
- 10 EN CAS DE DOUTE, JE ME RENSEIGNE**
Consulter le guide consacré à l'aéromodélisme sur le site de la direction générale de l'Aviation civile pour plus d'informations sur les conditions d'utilisation des drones de loisir.

Les fédérations d'utilisateurs ainsi que la Commission nationale de l'Informatique et des libertés sont également des sources d'information utiles.
DGAC (direction générale de l'Aviation civile) : www.developpement-durable.gouv.fr/Drones-aeronefs-telepilotes.html
CNI (Commission nationale de l'Informatique et des libertés) : www.cnil.fr
FFAM (Fédération Française d'Aéromodélisme) : www.ffam.asso.fr
FPDC (Fédération Professionnelle du Drone Civil) : www.federation-drone.org
FFD (Fédération Française de Drone) : www.federation-francaise-drone.com

Références réglementaires :

Arrêté du 17 décembre 2015 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord.
Arrêté du 17 décembre 2015 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans personne à bord, aux conditions de leur emploi et aux capacités requises des personnes qui les utilisent.

Plus d'informations disponibles sur le site de la Direction générale de l'Aviation civile : www.developpement-durable.gouv.fr/Drones-aeronefs-telepilotes.html

Direction générale de l'Aviation civile
59 rue Henry Farman - 75720 Paris cedex 15



Piscine municipale de Montdidier

Horaires d'ouverture au public
À partir du 4 Février

Lundi	12h00 - 13h30*
Mardi	16h30 - 19h45*
Mercredi	14h00 - 18h15*
Jeudi	12h00 - 13h30*
Vendredi	16h30 - 20h00*
Samedi	10h00 - 11h45* 14h00 - 16h45*
Dimanche	08h30 - 11h45*

* Évacuation des bassins

Contact : Piscine Alex Gobin - rue Adrien Conin - 80500 Montdidier
Tél : 03.22.78.83.06 - Mail : piscinedemontdidier@gmail.com

Piscine municipale de Montdidier

Horaires des activités et leçons

PLANNING DES ACTIVITÉS

PARCOURS ENFANTS

Samedi 11:00 - 11:45

PERFECTIONNEMENT ADULTES

Mercredi 19:30 - 20:15

Samedi 10:00 - 10:45

ÉCOLE DE NATATION ENFANTS

Lundi 17:30 - 18:15

Mercredi 18:30 - 19:15

Mercredi 10:00 - 10:45

Jeudi 17:30 - 18:15

AQUAGYM

Lundi 16:20 - 17:15

18:30 - 19:15

Jeudi 18:30 - 19:15

CIRCUIT FITNESS MINCEUR

Jeudi 18:30 - 19:15

Vendredi 12:30 - 13:15

CARDIO TRAINING TOUR

Mardi 19:30 - 20:15

Dimanche 08:15 - 09:00

CARDIO BIKE

Jeudi 19:30 - 20:15

PLANNING DES LEÇONS

LEÇONS DE NATATION ADULTES

Lundi 16:20 - 17:15

Jeudi 16:20 - 17:05

19:30 - 20:15

LEÇONS DE NATATION ENFANTS

Lundi 17:30 - 18:15

Mardi 17:30 - 18:15

Mercredi 09:00 - 10:30 (3 cours)

13:45 - 17:00 (4 cours)

AQUAPHOBIE

Mercredi 11:00 - 11:45

Vendredi 15:30 - 16:15

Les activités durent en moyenne 45 min



Tarifs publics

	Montdidier*	Hors Montdidier
Entrée adulte	3,20	3,70
Abonnement adulte - 12 entrées	32	37
Entrée enfant	2,20	2,70
Abonnement enfant - de 16 ans - 12 entrées	22	27
Entrée enfants - de 3 ans	gratuit	gratuit
Pass Vacances - petites vacances enfants	6	7
Pass Vacances - grandes vacances enfants	18	21
Activités diverses	7	7,50
Abonnement activités diverses - 12 séances : bébés nageurs, jardin aquatique, perfectionnement adultes	70	75
École de natation	3,50	4
Abonnement école de natation	35	40
Aquagym + 60 ans	3,70	4,20
Abonnement aquagym + 60 ans	37	42
Cardio mineur, cardio training, cardio bike	8,70	9,20
Abonnement cardio 12 entrées	87	92
Leçon enfant - 16 ans	7	7,50
Abonnement leçons enfants - 16 ans 12 entrées	70	75
Leçon adulte	7	7,50
Abonnement leçons adultes 12 entrées	70	75
Aquaphobie + 18 ans	7	7,5
Abonnement aquaphobie + 18 ans 12 entrées	70	75
Forfait annuel adultes (valable du 01/01 au 31/12)	175	190
Forfait annuel enfants (valable du 01/01 au 31/12)	100	120
Forfait mensuel adultes	16	18
Forfait mensuel enfants - de 16 ans	10	12
Anniversaire (Maximum 16 personnes) (Minimum 10 personnes)	Forfait de base 70€ + 2,50€ par enfant au-delà du 11ème	
Visiteur	1,50	1,50
Tarif animation	5	5,50

* Sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois

IPNS

Aqu'anniversaire

POUR LES ENFANTS DE 6 À 15 ANS

LE SAMEDI DE 14H00 À 16H00

Venez fêter l'anniversaire de votre enfant accompagné de ses amis à la Piscine Municipale Alex Gobin !

AU PROGRAMME

- Activités aquatiques, jeux et animations dans le bassin
- Goûter d'anniversaire avec gateaux et boissons dans le vestiaire exclusivement décoré pour l'occasion !
- Avec un cadeau souvenir...



UN ANNIVERSAIRE ORIGINAL, FUN ET CONVIVAL...
SUCCÈS ET RIRES GARANTIS !

MINIMUM : 10 ENFANTS FORFAIT DE BASE : 70€
MAXIMUM : 16 ENFANTS +2,50€ (au delà du 11ème)

Des cartons d'invitation sont à disposition,
votre enfant pourra les distribuer à ses amis !

Piscine Municipale Alex Gobin
rue Adrien Conin - 80500 MONTDIDIER
03.22.78.83.06 | piscinedemontdidier@gmail.com



IPNS

■ **LE GOÛT DES AUTRES**

• **ATELIER CUISINE**

☉ Mardi 19 mars 2019

Recette : « **Poulet Thaï** »

14 heures, salle du Marmouset

participation de 4 Euros par personne

■ **ENSEMBLE & SOLIDAIRES UNRPA**

Ensemble & Solidaires UNRPA de Maignelay-Montigny se renforce.

Mme Claerebout, Présidente, vous informe de l'arrivée dans ses rangs de M. Jean-Pierre Marchand qui a été nommé correspondant avec la presse.

■ **ASMM**

Le tirage au sort public des Coupes Séniors aura lieu le :

Lundi 11 mars 2019 à 18h, au Club house du stade Georges Normand

Il s'agit de la Coupe J. Chivot et des Challenges G. Normand, M. Patoux et D. Trouvain.

Plannings des prochaines rencontres Séniors et Jeunes :

Programme des rencontres seniors de mars à juin 2019

Date	Séniors A	Séniors B	Vétéran	Féminines à 7
dimanche 3 mars	à Compiègne	à Maignelay vs Campremy	à Laigneville	à Maignelay vs Bregy
dimanche 10 mars	à Ribecourt	à Maignelay vs Nointel		à Maignelay vs Pont Ste M
dimanche 17 mars	à Maignelay vs Beuvraignes	à St Remy en l'eau	à Maignelay vs Nogent	à Balagny
dimanche 24 mars	à La Neuville Roy	à Maignelay vs Breuil Le Vert	à Maignelay vs Villers st P	à Compiègne
dimanche 7 avril	à Maignelay vs Baugy	à Wavignies	à Breuil le Sec	à Maignelay vs Laigneville
dimanche 14 avril	à Ressons	à Bresles		
dimanche 28 avril	à Maignelay vs Estrées	à Brunvillers	à Maignelay vs Sacy St M	
mercredi 1er mai				à Orry la Chapelle
dimanche 5 mai	à Lassigny	à Bulles	à Neuilly Cambronne	à Maignelay vs les marettes
dimanche 12 mai	à Maignelay vs Tracy	à La Neuville en Hez	à Maignelay vs Laigneville	à Multien
dimanche 19 mai	à Maignelay vs Ribecourt	à Nointel		
dimanche 26 mai	à Guiscard	à Maignelay vs Leglantiers	à Maignelay vs Pont ste M	à Lamorlay
dimanche 02 juin	à Maignelay vs Rollot	à Paillart		

coup d'envoi 15h

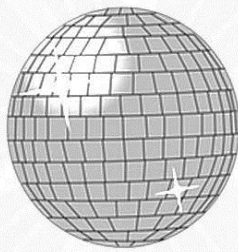
coup d'envoi 10h

coup d'envoi 10h30

Planning des rencontres jeunes de mars à juin 2019

DATE	U6/U7	U8/U9	U10/U11 A	U10/U11 B	ENTENTE U12/U13
samedi 2 mars	à Froissy	à Maignelay	à St just	à Maignelay	à Wavignies
samedi 9 mars	Interclub à Choisy au Bac		Interclub à Maignelay		
samedi 16 mars	à Maignelay	à Froissy	à Maignelay	à Noyers St Martin	à Grandvilliers
samedi 23 mars	à Thieux	à Breteuil	à Sacy st Martin	à Paillart	à Lieuvillers
samedi 30 mars	à Maignelay	à ? Ou villers/bailleul	à Maignelay	à Verderel	à Cempuis
10 ,11 ET 12 AVRIL : Stage de foot à Normand					
samedi 27 avril	à Bresles	à Ravenel	à Maignelay	à St just	à Lieuvillers
samedi 4 mai	à Thieux	à Bresles	à Breuil le sec	à Haudivilliers	à St just
mercredi 8 mai	tournoi à Maignelay				
samedi 11 mai	Journée Nationale des Débutants		à Estrées	à Maignelay	à Fouquenes
samedi 18 mai	à Maignelay	à Bulles	à Estrées/ festival u11	à Maignelay/festivalu11	à Lieuvillers
samedi 25 mai	à Tricot		à St just/festival u11	à Maignelay/festivalu11	à Wavignies
jeudi 30 mai	Tournoi à Maignelay				
	Début des plateaux 10h30		Début des plateaux 10h		Début des plateaux 14h

BOUM



de l'Ecole Gabriel Bourgeois
(pour les enfants de la grande section au CM2)

Vendredi 29 mars 2019

de 18h00 à 20h00

Salle Marcel Ville

Si tu veux, viens déguiser
(concours du plus beau déguisement)

Buffet à volonté

Crêpes, gâteaux, boissons,
croque-monsieur, hot-dog...



Tarif dégressif : 1 enfant 5 € ; 2 enfants 8€ ; 3 enfants et plus 12€



organise un **REPAS DANSANT**

dimanche 24 mars 2019

PAELLA

à Maignelay-Montigny, salle Marcel Ville

12h00 : Ouverture des portes
12h30 : Apéritif avec toasts
Paëlla
Salade et fromages
Dessert glacé
Boissons : vin rouge ou rosé, café

Prix = 22 € par personne, 11 € pour les moins de 12 ans
Vente de Champagne (20 €)

Pendant tout le repas et tout l'après-midi, jusqu'à 19 h 30
animation par l'orchestre **VERONIQUE** et **PATRICK**.

INSCRIPTIONS ET REGLEMENT avant le 18 mars 2019

M. Mme

Adresse :

Téléphone

Inscrit personnes x 22 € = €

..... personnes x 11 € = €

Ci-joint un chèque de € (encaissement après le 24 mars) à l'ordre du Comité des fêtes

Renseignements et réservations :

Régine CHIVOT

12, place du Général de Gaulle - 60420 MAIGNELAY-MONTIGNY

Tél. : 03-44-51-14-05 - comite.des.fetes-maignelay@sfr.fr

FitnessMaignelay

27 avril 2019

14h – 17h

Salle Marcel Ville
Maignelay-Montigny

2^e Fit'athlon

A prévoir :

Baskets ✓ Tapis ✓
Serviette ✓ Eau ✓

-Body sculpt
-Aérodance
-Fit'relax

(Avec Patrick Hochard,
coach professionnel)



Ouvert à tous
à partir de 15 ans

Collation
offerte

IPNS - Ne pas fumer sur la voie publique



Coupon d'inscription à remettre sous enveloppe avec le règlement
(en espèce ou par chèque à l'ordre de FitnessMaignelay)

Au cours de fitness le lundi de 19h à 21h à la salle des Marmousets

Nom :

Prénom :

Non adhérent 12 €

Adhérent 10 €

Contact : fitnessmaignelay@gmail.com 06-69-69-06-65 facebook : Fit'M

FITNESS MAIGNELAY

Repas + Soirée privée



DJ

Samedi 27 Avril 2019

SALLE MARCEL VILLE

Maignelay Montigny

20h



Apéritif (1 verre offert)
Colombo de poulet
Haricots rouges
Riz Thai
Salade/fromage
Tartes variées/flan
(Escalope à la crème pour les
enfants)

Adulte:20€ Enfant:10

Renseignements et réservations auprès de Déborah Grignon au 06 69 69 06 65
fitnessmaignelay@gmail.com / Facebook Fit'M
Inscriptions validées lors du règlement avant le 13 avril 2019

SAMEDI 30 MARS 2019
à la salle **MARCEL VILLE**
à partir de 19h30

• Punch (1 verre offert) / Petits canapés

Bal privé

• **Couscous**
(Poulet, Merguez, Bœuf)

ou

• Hachis Parmentier

• Fromage, salade

• Farandole de desserts

• Café

Sono

Renseignements et réservations auprès de :

Mr REY Jérôme
18 rue de la gare
60 420 Maignelay Montigny
Tél : 06 09 33 05 75

Mr COURSEAUX Frédéric
18 rue de St Martin
60 420 Maignelay Montigny
Tél : 06 60 81 21 48

Les inscriptions seront uniquement validées accompagnées
du règlement et ceci jusqu'au 16 mars 2019.

le Gout
Au des
res

**NOUS VOUS CONVIONS
À NOTRE SOIRÉE**

**LE 4 MAI À LA SALLE MARCEL VILLE
À MAIGNELAY-MONTIGNY À PARTIR DE 19 H
SOIRÉE ANIMÉE PAR UN DJ**

LE PORTUGAL À L'HONNEUR
VIN PÉTILLANT-VINHIO VERDE OU COCKTAIL SANS ALCOOL
2 RISSOIS BŒUF ET THON, 1 BEIGNET DE MORUE
PLAT AU CHOIX : FEIJADA (SORTE DE CHILI AVEC TRAVERS DE PORC,
SAUCISSE FUMÉE ET CHORIZO), RIZ
BRANDA DE MORUE, SALADE
DESSERT : PASTEIS DE NATA, ALEITRIA, GLACE VANILLE
THÉ À LA MENTHE, CAFÉ



RESERVATION
OBLIGATOIRE
AVANT LE 20
AVRIL

PARTICIPATION PAR PERSONNE :

ADULTE 17 EUROS

ENFANT - 12 ANS 8 EUROS

GRATUIT POUR LES MOINS DE 3 ANS

RÈGLEMENT À LA RÉSERVATION AUPRÈS DE

MADAME MOKRI AU 06.66.28.92.08

MADAME CASIEZ AU 06.67.95.61.88

CULTURE JEUNESSE & SPORT
DIMANCHE 17 MARS 2019 A 12h30

APRES-MIDI RECREATIVE

MAISON COMMUNALE MARCEL VILLE
MAIGNELAY-MONTIGNY



Clément
le Magicien



A l'arrache



L'Art du Hasard

Sous le signe

De l'Humour

De la musique

Et de la Magie !!!

MENU

Apéritif
Ficelle Picarde
Coq au vin
Salade / Fromage
Glace / Café

Boissons comprises
pendant le repas
(sauf la bière)

Enfant - 6 ans :
Frites Nuggets

→ Pour paraître dans le prochain Flash,
les informations devront nous parvenir
avant le 22 mars 2019

■ PERMANENCES✧ **MONSIEUR LE MAIRE**

M. Denis FLOUR assure une permanence les 1^{ers} et 3^{èmes} lundis de chaque mois de 10 h 30 à 12 h 00 et reçoit sur rendez-vous ☎ 03 44 51 14 01

✧ **1^{er} ADJOINT**

M. Gilles LEGUEN assure sa permanence "logements" les vendredis de 17 h 30 à 18 h 30 et reçoit sur rendez-vous ☎ 03 44 51 14 01.

✧ **3^{ème} ADJOINT** chargé de l'urbanisme, des travaux, de l'eau et de l'assainissement

M. Jean-Pierre CZEPCZYNSKI reçoit sur rendez-vous ☎ 03 44 51 14 01

✧ **MISSION LOCALE**

Permanence le mardi 19 mars de 14h à 17h et le mercredi sur rendez-vous ⇨ ☎ 03 44 78 72 00

✧ **CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'OISE** (pas de permanence en Mairie)

☎ 0820 25 60 10 (0,118 € la mn). Pour les permanences à Saint Just, contacter la Mairie ☎ 03 44 19 29 29

✧ **CENTRE DE SECOURS**

Pour toute urgence, n'hésitez pas à composer le **18**. La rapidité et l'exactitude des renseignements fournis lors de l'appel contribuent à l'efficacité des secours.

✧ **CENTRE D'AMELIORATION DE L'HABITAT**

Permanence tous les vendredis de 9 h à 10 h 15 à l'Espace Duquesnel ☎ 03 44 77 38 60

✧ **CONCILIATEUR DE JUSTICE**

Prendre contact avec le Tribunal de Grande Instance de Beauvais ☎ 03 44 79 60 60

✧ **MEDECINS**

Pour connaître le nom du médecin de garde le week-end et les jours fériés, vous pouvez contacter le **15**. La personne vous donnera le numéro à appeler.

✧ **PHARMACIENS**

- *Dimanches, jours fériés et changements en semaine :*

pharmacie de garde 24h/24 ☎ 3237 (0,34 € / mn depuis un fixe)

- *Se rendre à la pharmacie de Maignelay-Montigny*

✧ **HALTE GARDERIE (rue François Mitterrand face au gymnase)**

- lundi / mardi / jeudi et vendredi de 9 h à 17 h

- Service Petite enfance (Saint Just) ☎ 03 44 78 09 06 / Halte garderie (Maignelay-Montigny) ☎ 03 44 51 78 30

✧ **RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (rue François Mitterrand face au gymnase)**

Uniquement sur rendez-vous les lundis de 9 h à 16 h et mardis de 9 h à 18 h

→ ☎ 03 44 78 09 06 pour prendre rendez-vous ou obtenir des informations

✧ **TAXIS**

☎ ALLO TAXI DE LANEUVILLE ROY - Mme Sylvie Delique

30 rue Marceau Objois ☎ 03 44 51 73 25

☎ ALLO TAXI LOMBARD - M. Frédéric Lombard

4 rue Georges Normand ☎ 03 44 51 25 94 / 06 85 56 01 14

☎ AMBULANCES MAIGNELAY

15 bis rue du 8 Mai ☎ 03 44 51 44 20

■ RECENSEMENT

Les jeunes gens et les jeunes filles nés en 2003 (16 ans) doivent se faire recenser à leur date d'anniversaire. *Se présenter au secrétariat de Mairie avec le livret de famille.*

TARIFS EMAMM

Activités	Tarif annuel	Tarif mensuel
Adhésion familiale	50€	
Adhésion individuelle	10€	
Cours instrument seul		55€
Formation musicale seule		25€
Instrument + formation musicale		75€
Chorale pour Adultes	70€	
Orchestre d'harmonie	50€ (adhésion familiale)	
Jardin musical	30€	
Eveil musical	60€	
Chorale enfants et ados	30€ (gratuit pour les élèves)	
Location d'instrument		10€

L'engagement vaut pour tout le trimestre
Possibilité de prélèvement mensuel

Pour plus d'informations,
veuillez contacter :

Directeur :
François LEFEVRE
06.67.55.78.11
Francois-lefevre@live.fr

Notre site internet :
<https://emamm.sonsite.net/>

Notre page Facebook :



Notre adresse :
1 rue de l'Eglise
60420 Maignelay-Montigny

EMAMM

Ecole de musique associative de Maignelay-Montigny



Sans la musique, la vie serait une erreur (Nietzsche)



Nouveau !

L'association Ecole de Musique Associative de Maignelay-Montigny (EMAMM) est désormais considérée comme un organisme d'intérêt général à caractère culturel.

L'administration a donc émis un avis favorable sur sa capacité à délivrer des reçus fiscaux.

Les dons versés à cette association sont donc déductibles des impôts à hauteur de 66 % pour les particuliers et 60 % pour les entreprises.

Ainsi, une personne qui fait un don à l'EMAMM de 100 euros aura une réduction d'impôts de 66 euros.



Vous êtes tenté par la musique

N'hésitez plus, venez nous rencontrer !

Découvrez le bonheur de jouer ou renouez avec un instrument que vous avez abandonné...

L'équipe enseignante trouvera et adaptera une solution en fonction de vos envies et besoins.

Et parce que la musique ça se partage et que l'on progresse plus vite en jouant avec d'autres musiciens, la pratique collective en orchestre ou ensembles vous permettront d'échanger en jouant pour le plaisir.

Les partitions en orchestre sont adaptées à votre niveau.

Vous voulez tester avant de vous engager, VOUS POUVEZ tester un cours d'instrument gratuitement en vous rapprochant du professeur qui vous conseillera dans votre démarche.

Représentations

Participation aux commémorations du 8 mai et 11 novembre à Maignelay-Montigny

Réalisation d'un ciné concert à l'occasion du centenaire de la commémoration de la guerre 14-18.

Concert annuel de l'orchestre et des chorales lors du festival de printemps du plateau picard.

Concert de l'orchestre et de la chorale adultes pour l'EHPAD de Saint Just en Chaussée.

Concert jumelé avec l'harmonie de Breteuil

Concert et auditions de fin d'année dans le jardin de l'école de musique.

COURS D'INSTRUMENT

Batterie

Guitare classique

Flûte traversière

Saxophone

Clarinette

Guitare électrique & accompagnement

Trompette

Trombone à coulisses

Piano & synthé

Chorale Ados & enfants

Chorale Adultes



Bientôt près de chez vous !

La Cave des Vins Cœur : vins, bières, whiskies, rhums...



Vins :

Français et étrangers sélectionnés par des passionnés.



Horaires d'ouverture :

Le lundi fermé
Du mardi au vendredi
de 10h à 12h et de 14h à 20h
Le samedi de 9h à 20h
Le dimanche de 9h à 12h

Bières :

Blonde, Ambrée, Rousse, Blanche ou Brune... A laquelle succomberiez-vous ??



- ✓ Locations
- ✓ Cadeaux
- ✓ Accessoires



Située face à Couleur & Beauté
45 rue de la Madeleine
60420 Maignelay-Montigny
tél. : 06 89 53 12 54



Spiritueux :

Saveurs du monde entier à découvrir avec modération.



- ✓ Fûts 5L et 6L

N° Siret en cours

#La Cave Des Vins Cœur

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération !

Ouverture le samedi 30 mars 2019 à 9h